



FSU Languedoc-Roussillon

Maison des syndicats - 474 Allée Henri II de Montmorency - 34000 MONTPELLIER

Tél. : 04.67.15.00.91 - fsu.lr@fsu.fr

Montpellier, le 6 décembre, 18h

Déclaration liminaire de la FSU lors de la cérémonie de dépouillement des élections professionnelles

Madame la Rectrice, Monsieur le secrétaire général d'académie, Madame la DRH,

Nous sommes réunis ce soir pour tirer un premier bilan des élections professionnelles qui viennent de se dérouler dans notre académie. Le premier constat qui s'impose est que nous avons fait voter les personnels... Nous, à la FSU comme d'autres organisations syndicales, mais pas vous. Toutes les difficultés qui ont émaillé ce vote en témoignent.

Pour la troisième fois, le vote est organisé sous forme électronique dans notre ministère. Sauf que cette année, il n'y a pas que le processus électoral qui était dématérialisé : la première journée de vote l'a aussi été avec un plantage magistral du serveur de vote dès son ouverture... et le vote dans les établissements qui aurait dû être organisé aujourd'hui a dû être dématérialisé car peu de collègues ont pu y avoir accès. Étranges successions de dysfonctionnements qui tombent dans un contexte dans lequel le gouvernement fait le choix de « dématérialiser » les corps intermédiaires et lance le plan CAP2022 qui dématérialisera les instances paritaires de consultation.

Le gouvernement, en faisant le choix, avec plus de détermination encore que ses prédécesseurs, de mépriser les corps intermédiaires et les revendications légitimes des personnels qu'ils représentent, a déstabilisé notre pays. Ce n'est pas en restant sourd aux revendications portées ou en réprimant les manifestations pour l'exemple qu'il sortira de cette impasse. La FSU ne laissera pas les jeunes et les personnels, dans un face à face dangereux avec un pouvoir « hors-sol ».

Par les choix que vous avez faits dans l'organisation de ces élections professionnelles, tant du point de vue du prestataire que des décisions organisationnelles que vous avez prises, vous portez la responsabilité de la situation inacceptable dans laquelle se sont déroulées les opérations électorales. Tout d'abord, confier la réalisation d'un projet d'une telle ampleur (faire voter 1 023 211 personnels qui avaient 4 258 278 votes à émettre) à une équipe restreinte d'autant plus dans un contexte où les ponctions successives de personnels dans les rectorats, les DSDEN, les établissements et les écoles ont mis les services à l'os, n'est pas chose aisée. Toute politique, même dématérialisée, nécessite pour sa mise en œuvre des femmes et des hommes et ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté et le dévouement des personnels.

Pourtant, pour la FSU, nous n'avons pas été avares d'alertes, de mise en garde ou d'avertissements en direction de tous les échelons du ministère et du rectorat. Quant aux réponses apportées... le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu et des dysfonctionnements : refus de recommencer le vote alors que les conditions de sincérité et de régularité du scrutin n'étaient pas réunies le 1^{er} jour, indigence du mail de relance pour inciter au vote lundi matin... et j'en passe. Si on sort la tête de l'eau 2 min, une telle organisation dans un autre scrutin, quel qu'il soit, aurait déjà donné lieu à des prises de position et des décisions fortes. Et lorsque des gens hors EN prennent connaissance de ce qu'on vit depuis une semaine en matière d'élections, ils sont très surpris que tout continue comme si de rien n'était. Nous nous limiterons à

quelques problèmes majeurs qui peuvent, mis bouts-à-bouts, conduire à un volume non négligeable de contentieux.

1/ Les notices de vote

Nombre d'entre elles n'ont pas été distribuées en temps et en heure, malgré l'allongement de la période de distribution. Certaines devaient être envoyées directement à l'adresse personnelle de l'électeur, elles sont arrivées sur leur lieu d'affectation. Certaines devaient arriver sur le lieu de travail, elles ont été envoyées par courrier postal.

Aucun dispositif de suivi de la distribution à destination des lieux de travail n'a été mis en place, et de nombreux électeurs qui auraient dû recevoir leur notice ne l'ont pas eu.

Quant à la qualité de ladite notice, mieux vaut ne pas en parler tant celle-ci constitue un élément supplémentaire de non-incitation au vote.

2/ La liste électorale

Contrairement aux deux précédents scrutins, nous n'avons eu accès à la liste électorale que début octobre, dans un délai qui ne nous a pas permis de faire les vérifications nécessaires pour que celle-ci soit de bonne qualité. Début novembre, une nouvelle liste nous a été fournie. Imaginez, 3 % des électeurs n'avaient pas de RNE dans celle-ci. Cette dernière ayant été mise à jour, qu'en était-il dans la liste d'octobre qui a servi à produire puis envoyer les notices de vote. Est-ce à dire que plus de 3 % des électeurs n'ont pas eu de notice de vote imprimée à leur nom ?

3/ Listes non conformes

L'administration n'a pas été en capacité de vérifier correctement l'ensemble des listes candidates pour les raisons indiquées précédemment. Certes, un nouveau paramètre intervenant cette année (équilibre femmes/hommes), cette vérification a demandé plus de minutie. Mais des erreurs grossières de double candidature ou de grade non conforme ont vu le jour cette année de façon très importante.

4/ Messages TIC

Si le dispositif mis en place cette année a été plus anticipé et plus organisé que lors des deux derniers scrutins, nous avons été confrontés à de nombreuses entorses et à l'incapacité de notre administration à faire respecter les règles qu'elle a elle-même édictées.

Les personnels affectés dans l'enseignement supérieur n'ont vu leur adresse mail référencée dans la base nationale qu'à compter du 29 octobre. Malgré nos demandes, nous n'avons jamais obtenu de réponse quant au réacheminement de la propagande pour les électeurs qui aurait dû la recevoir avant cette date. Un envoi a été fait pour les personnels bib. et ITRF, mais rien pour les professeurs certifiés ou agrégés par exemples.

5/ Procédure de vote

Malgré les correctifs implantés sur la solution de vote, aucune amélioration réelle n'a été constatée quant au délai d'acheminement des mails de création de mot de passe électeur ou de réception des SMS contenant un nouvel identifiant.

D'un point de vue technique, nous voulons rappeler aussi les multiples volte-face de notre administration :

- sur le format de l'adresse mail que les délégués de liste devaient fournir,
- sur les données disponibles sur le portail de suivi du vote qui a rendu celui-ci plus complexe,
- sur le dépouillement qui, initialement prévu sur deux jours (la circulaire d'organisation des élections le prouve), se retrouve à être fait à la file-file, le dépouillement des CAPN suivant celui du CTM,

Bref, nous avons vécu une séquence d'élections professionnelles qui a régulièrement tourné à l'improvisation, au gré des consignes et des rectificatifs. Nous pouvons comprendre un certain nombre de contraintes, les intégrer, lorsqu'elles sont fiables et communiquées en temps utile. Nombre de contraintes étaient connues ; nous osons croire qu'elles n'ont pas été découvertes par vos services au gré de l'avancée des opérations de vote. Fonctionner de la sorte n'est pas admissible pour nous comme pour les personnels.

L'État employeur est responsable de l'organisation des élections professionnelles de ses personnels. Il a donc la responsabilité de piloter le dispositif, d'en tester la capacité et d'en assurer le suivi et la mise en œuvre dans l'ensemble de ses services. Il n'est pas acceptable qu'il soit asservi aux *desiderata* du prestataire.

Ces élections sont faites. Nous verrons celles qui devront être refaites en raison du contentieux. Pour l'instant, le ministère devra tenir compte de cette expérience pour celles qui se dérouleront dans 4 ans, même si nous n'en connaissons pas le contexte.

Depuis 2011, nous constatons au fur et à mesure des scrutins un désengagement progressif de notre administration, quel que soit l'échelon, des élections des représentants des personnels. Ce désengagement a une conséquence majeure : le désengagement des personnels dans le vote. Le taux de participation au CTM comme dans l'ensemble des CAP n'a jamais retrouvé le niveau moyen des taux de participation d'avant 2011, ce qui a pour conséquence de minorer le poids de l'EN dans l'ensemble de la Fonction publique. Il serait temps que notre administration en prenne la mesure et décide enfin de réinvestir cette opération électorale.

Malgré tout ceci, les personnels de notre académie ont voté à hauteur de 47,64% pour le CTA (soit +0.5 point par rapport à 2014), avec 1 jour de vote en moins. Ceci prouve leur attachement au paritarisme et à la représentation syndicale dans les instances, mis à mal depuis plusieurs années et particulièrement attaqués par le pouvoir en place.

La FSU poursuivra son combat pour la défense du paritarisme, de la fonction publique et de ses personnels, comme elle continuera à mobiliser nos professions pour l'amélioration de leurs conditions de travail, pour un service public d'éducation de qualité et ambitieux pour tous les jeunes.